

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
« ARMP »

TERMES DE REFERENCES N° 004/ARMP/DG/03/2018

Poste : Chargé de la Régulation ;
Lieu de travail : ;
Durée du Contrat : Indéterminée.

1. Contexte

Dans le cadre de l'installation prochaine des Directions provinciales l'Autorité de Régulation des Marchés Publics en provinces, « ARMP », conformément à l'instruction de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, contenue dans la lettre de son Directeur de Cabinet référencée n° CAB/PM/DC/CKN/2017/1581 du 07 septembre 2017, l'ARMP procède au recrutement d'un **Cadre de Collaboration, Grade, C1** en vue de pourvoir au **poste de Chargé de la Régulation**.

2. Termes de références

Placée sous l'autorité directe du Chef de Division Technique, le chargé de la Régulation assurera les activités relatives à la régulation des marchés publics de l'antenne provinciale de.....

Sans que ceci ne soit limitatif, il/elle exécutera les tâches suivantes :

- Proposer des avis et recommandations juridiques au Chef de Division Technique sur l'application effective de la réglementation et des procédures de passation des marchés publics et délégations de service public afin de contribuer efficacement à la promotion d'un environnement transparent favorable au jeu de la saine concurrence et au développement des entreprises et de compétences nationales stables et performantes ;
- Promouvoir la mise en œuvre, par les acteurs de la commande publique, du système de passation des marchés publics provinciaux, des dispositifs d'éthique et de pacte d'intégrité visant à proscrire la corruption ;
- Veiller à l'utilisation par les Autorité Contractante, des documents standards type diffusé par la Direction Générale de l'ARMP ;
 - Procéder à l'enregistrement des marchés publics de la province.
 - Réceptionner, traiter les dossiers de recours en provenance du Chef de Division Technique, en proposer des avis juridiques et faire consigner les conclusions approuvées dans un registre ;
 - Veiller à la bonne tenue dudit registre et de l'archivage des dossiers de recours ;
 - Procéder au traitement préliminaire desdits recours et présenter des conclusions au Chef de Division Technique dans le respect des délais requis ;
 - Préparer les éléments appuyant les décisions à proposer suivant le type de recours ;
 - Préparer, sous la supervision du Chef de Division Technique, les audiences du Comité de Règlement de Différends (CRD) ;
 - Assister le Chef de Division Technique en appui, aux audiences du CRD ;
 - Conserver les minutes authentifiées et délivrer chaque fois que le besoin en est, les copies des décisions du CRD ;
 - Faire le suivi des dossiers dont le traitement lui est confiée en vue de leur aboutissement ;
 - Tenir à jour, la situation des dossiers traités.
 - Assurer le secrétariat technique du CRD en province;

Téléphone : (+243) 89 135 00 00; Web site : www.arpmp-rdc.org; E-mail : arpmpdg@arpmp-rdc.org

Bureaux : Immeuble Crown Tower 4^{ème} étage Croisement BATETELA/Boulevard du 30 juin Kinshasa/Gombe

- Effectuer les missions d'audit et d'enquête ponctuels afin de constater les irrégularités ou violations à la réglementation commises en matière de marchés publics et délégations de service public par l'ensemble des acteurs de la commande publique provinciaux ;
- A la fin de chaque mission (audit ou enquête), dresser un rapport à soumettre au Chef de Division Technique ;
- Exécuter toutes les tâches jugées utiles que lui soumettra le Chef de Division Technique ;
- Dresser mensuellement ses rapports d'activités à soumettre au Chef de Division Technique.

3. Qualification et expérience requises.

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire (BAC+5) au minimum, dans le domaine du droit ou équivalent; délivré par une institution supérieure ou universitaire reconnue officiellement en République Démocratique du Congo ou ailleurs et de renommée nationale et/ou internationale ;
- Avoir une maîtrise des règles et procédures de passation des marchés publics ;
- Posséder au moins cinq (5) ans d'expérience professionnelle dont trois (3) ans au minimum dans le domaine de passation des marchés publics ;
- Avoir une bonne connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, PowerPoint) et bonne pratique de l'internet ;
- Avoir une excellente capacité d'organisation, d'analyse et de rédaction ;
- Etre apte à travailler en équipe et sous pression ;
- Avoir la maîtrise du français parlé et écrit ;
- La maîtrise de l'une des langues nationales parlée au niveau de la province (Tshiluba, Kikongo, lingala ou swahili) est un atout ;
- Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Le candidat devra en outre:

- être de nationalité congolaise attestée par un document légalement reconnu (copie de la carte d'identité, du passeport, du permis de conduire ou de l'attestation de nationalité) ;
- jouir d'une probité morale et intellectuelle ;
- être âgé(e) de 45 ans au maximum.

4. Composition du dossier

- une lettre de motivation manuscrite de sa candidature adressée au Directeur Général de l'ARMP ne dépassant pas deux (02) pages;
- un curriculum vitae dûment signé et mettant en exergue les expériences du candidat ;
- des copies des diplômes requis, dont l'original sera exigé, pour certification, en cas de recrutement ;
- Eventuellement, des certificats ou attestations de travail délivrés par les anciens employeurs ;
- Une carte de chômeur.

5. Dépôt des dossiers de candidature

Les candidats intéressés sont priés d'adresser leurs candidatures à **Monsieur le Directeur Général de l'ARMP** et de déposer le dossier de candidature auprès des points focaux de l'ARMP en province, dont les noms et adresses ci-dessous :

Pour la province de :

1. Nord-Kivu : Monsieur MUDAHEMUKA Jean-Marie-Vianney, Secrétaire Exécutif du Gouvernement provincial, Adresse : Hôtel du Gouvernement provincial, Nord-Kivu, à Goma, E-mail : jmmudahemuka3@gmail.com, téléphone : (243) 0810244780/(243)0853367654.

2. Sud-Kivu : Monsieur KIRIZA MPALIRWA Willy, Directeur provincial de la Direction Provinciale de Contrôle des Marchés Publics, « DPCMP », téléphone : (243) 0994700109-(243) 0815309891-(243) 0893141900 ; E-Mail : mekiriza@yahoo.fr, wilykiriza@gmail.com

3. Ituri : Me Christian MBODJIMA, Secrétaire Permanent de la Cellule de Gestion et des Projets des Marchés Publics/ITURI, téléphone : (243) 0816157568/(243)0898035767, E-Mail : mbodjimachristian@gmail.com;

Téléphone : (+243) 89 135 00 00; Web site : www.arpmp-rdc.org; E-mail : arpmpdg@arpmp-rdc.org

Bureaux : Immeuble Crown Tower 4^{ème} étage Croisement BATETELA/Boulevard du 30 juin Kinshasa/Gombe

4. Haut-Katanga: Monsieur KANSWE KASONGO Paul, téléphone : (243)0995363563, E-Mail : paulkanswe@gmail.com;

5. Province de Lualaba : Monsieur RUMBU KAYIMBO Roger, Directeur provincial de la Direction Provinciale de Contrôle des Marchés Publics, « DPCMP »/Lualaba, Téléphone : (243) 0998550132, E-mail : rogerrumbu@gmail.com;

6. Province du Kongo-Central : Monsieur NSITU VUVU Edgard, Directeur provincial de la Direction Provinciale de Contrôle des Marchés Publics, « DPCMP »/Kongo Central, téléphone : (243)0824702977-(243)0843884484, E-mail : nsituvuvu@gmail.com;

7. Province ville de Kinshasa : Monsieur MALULU KITITI Bruno, Secrétaire Permanent de la Cellule de Gestion et des Projets des Marchés Publics du Ministère des Infrastructures, E-mail : brunokititi@yahoo.fr ;

6. Date limite de dépôt des candidatures : le 06 avril 2018 à 16 heures, heure locale.

Prière d'inscrire avec stylo de couleur rouge au coin supérieur gauche de l'enveloppe :

Monsieur le Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)

«Candidature au poste de Chargé de la Régulation de l'Autorité de Régulation des Marchés publics de, à n'ouvrir qu'en commission d'évaluation ».

Fait à Kinshasa, le 19 MARS 2018

Stanys BUJAKERA SANGANO
Directeur Général

Visa du PCA
Claudien MULIMILWA BYANKUBI

